



Doc. 14282  
24 avril 2017

## Le fonctionnement des institutions démocratiques en Turquie

### Amendement<sup>1</sup> n° 14

Dans le projet de résolution, paragraphe 21.1, remplacer les mots «le plus rapidement possible» par le mot «immédiatement».

*Déposé par:*

ÖZSOY Hişyar, Turquie, GUE  
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE  
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE  
KERESTECİOĞLU DEMİR Filiz, Turquie, GUE  
KÜRKÇÜ Ertuğrul, Turquie, GUE

---

1. 2017 - Deuxième partie de session

